

Procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025

Le lundi 14 avril 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Régine DOUSSIÈRE.

Présents : Alain Aigouy, Colette Robert, Jérôme Lauret, Serge Mirman, Régine Doussièr, Eric Persegol et Nina Combet.

Représentés : Claude Nadal représenté par Eric Persegol

Absents et excusés :

Désignation et vote d'un secrétaire de séance : Nina Combet

Vote du procès-verbal du 19 décembre 2024 : 1 abstention et 7 pour

Vote du procès-verbal du 26 mars 2025 :

Demande d'Éric Persegol :

- changement de date du 25 au 26 mars
- « une mise en sécurité pour l'été suivie d'une démolition complète de la Citadelle » à remplacer par « une mise en sécurité pour l'été suivie de la demande d'un devis pour une démolition complète de la Citadelle »

Demande de Régine Doussièr :

- que lors de la discussion sur l'élection de l'adjoint M. Jérôme LAURET a déclaré « Régine, nous ne voulons pas travailler avec toi »
- que pour le rappel de M. Eric PERSEGOL concernant la séance du conseil municipal devant statuer sur l'ouverture et sur les tarifs du camping, ainsi que sur le vote des délégations comme demandé par les 7 conseillers de l'opposition. Ces mêmes conseillers ne se sont pas présentés et le conseil municipal n'a pas pu avoir lieu faute de quorum.

Les conseillers rappellent que si le quorum n'est pas atteint, une deuxième convocation avec le même ordre du jour peut avoir lieu 3 jours après. Cette deuxième convocation avait eu lieu mais l'ordre du jour avait été modifié par Madame le Maire qui avait supprimé le point sur les délégations.

Il est convenu de reporter le vote de ce procès-verbal au prochain conseil municipal.

COMPTABILITE :

CFU 2024 et affectation du résultat

Le Compte Financier Unique se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	75 877,00	95 029,00	0,00	95 029,00	75 877,00
Opérations exercice	380 417,06	387 516,21	115 077,34	210 231,61	495 494,40	597 747,82
Total	380 417,06	463 393,21	210 106,34	210 231,61	590 523,40	673 624,82
Résultat de clôture		82 976,15		125,27		83 101,42
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	82 976,15	0,00	125,27	0,00	83 101,42
Résultat définitif		82 976,15		125,27		83 101,42

Les conseillers demandent à pouvoir rentrer dans le détail des différentes sections afin d'identifier la nature des dépenses ou des recettes qui composent le montant global.

1. Dépenses de fonctionnement :

Plusieurs questions sont posées :

- La nature de la facture émise par Sage Agence Aveyron d'un montant de 1464€
Aucune réponse n'est donnée.
- La nature de la facture émise par Fagge et associés d'un montant de 1380€
Madame le Maire répond que cela correspond au bornage des parcelles du mini-golf (B430 et 854) en lien avec Azureva pour l'échange du parking du bas.
- La nature des factures émises par Cévennes Diagnostics.
Aucune réponse n'est donnée.
- La nature de la facture émise par Groupe Pédagogique qui s'intitule « Note documentaire juridique projets communaux » d'un montant de 924€.
Aucune réponse n'est donnée.

Nina Combet demande à avoir le détail des factures pour ne pas perdre trop de temps. Cela sera transmis.

La secrétaire de mairie indique que de grosses dépenses ont eu lieu sur le numérique en raison de deux contrats qui se chevauchent. Ce phénomène touche de nombreuses mairies et les remboursements sont en cours.

- La nature de la facture émise pour le bornage de la parcelle section C n°356.
Il est répondu que cela concerne la parcelle où le WC a été construit. La vente du morceau où se trouvent les WC est annulée car les propriétaires étaient au nombre de

4 et toutes ces signatures n'étaient pas réunies. Des subventions ont donc été versées sur un terrain privé et un WC communal se trouve à cet endroit.

- Le contexte de l'étude sur la parcelle B453 (12€).

Cela correspond à la demande d'un titre de propriété. Jérôme Lauret est étonné car il s'agit d'une parcelle lui appartenant.

- La nature d'une étude sur l'hydrologie réalisée par le conseil départemental.

Cela correspond à une étude sur la qualité de l'eau qui est réalisée systématiquement.

- Les honoraires de Maître Allegret-Dimanche, avocate de Madame le Maire, sont de 972€ + 1134€ + 1360,8€ + 324€ en 2024.

- Les frais de Jurideca Legal ID correspondent au cabinet d'avocat qui ont monté la DPS pour le camping (4392€ en 2024).

- Le feu d'artifice a coûté 5839,84€.

Les emprunts actuels se terminent en 2032 pour la salle des fêtes et en 2053 pour les logements sociaux. Ces logements sont gérés par Lozère Habitation avec un contrat de 35 ans.

2. Recettes de fonctionnement :

- Il est demandé à quoi correspond la recette de la part de la SCI Les Bords du Tarn d'un montant de 5766,67€ pour l'occupation du domaine public.

Aucune réponse n'est donnée.

Madame le Maire indique qu'il y aura la réouverture de la poste le 1^{er} juin.

La partie sur le stationnement et la location de la voie publique, de l'ordre de 20 421€, n'a pas encore été émise pour les commerçants.

3. Dépenses d'investissement

Au niveau des dépenses d'investissement, les conseillers demandent à quoi correspondent des loyers payés à la SCI des Bords du Tarn. Deux montants apparaissent avec 4007,65€ pour la période du 15 au 31 janvier 2024 et 8400€ pour la période du 19 au 25 février 2024. Madame le Maire indique que c'est un paiement de la perte d'exploitation en lien avec l'occupation du domaine privé lors des travaux du mur et que ceci est légal. Ces paiements s'appuient sur un document intitulé Protocole d'accord d'occupation temporaire du Manoir de Montesquiou ainsi que sur un avenant. Les conseillers municipaux demandent à pouvoir consulter ces documents.

4. Recette d'investissement

Présentation des recettes d'investissement qui correspondent aux subventions versées pendant l'exercice.

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Considérant les éléments présentés, le CFU est rejeté à l'unanimité avec 7 votes contre.

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement (excédent de 75 877 euros), la proposition de reporter cet excédent sur 2025 pour du fonctionnement est rejetée à l'unanimité avec 7 votes contre.

2024 : Fiscalité directe locale

Madame le Maire explique que les bases ont augmenté au niveau national et la Communauté de communes a augmenté d'environ 2%.

Si le choix est fait de ne pas augmenter, la commune percevrait 95 503€.

Il est voté à l'unanimité (8 pour) de ne pas augmenter les taxes (habitation, foncière bâtie, foncière non bâtie).

Enveloppe de subventions aux associations

Eric Persegol demande pourquoi les subventions n'ont pas été versées en 2024. Le Maire répond que du retard avait été pris en partie avec le départ du secrétaire de mairie. Eric Persegol déplore la situation puisque ce sont des associations qui font vivre le territoire (pompiers, association de parents d'élèves, foyers ruraux, etc.) qui vont être pénalisées et qui comptaient sur ce soutien.

Le secrétaire de mairie présent indique qu'il est impossible de payer des subventions relatives à 2024 en 2025. Il précise également que le vote ne concerne que le montant global de l'enveloppe et que la répartition entre les associations se feraient lors d'un autre conseil municipal.

Nina Combet évoque alors la possibilité de doubler les montants en 2025 pour rattraper 2024. Le secrétaire indique qu'il est aussi possible de voter l'enveloppe habituelle et de faire une décision modificative en cours d'année pour augmenter cette enveloppe dans un second temps et ainsi compenser 2024.

Il est voté à l'unanimité (8 pour) de flécher dans un premier temps 5000€ à destination des associations du territoire.

Budget primitif 2025

1. Section fonctionnement :

BUDGET 2025 LA MALENE			
EXPLOITATION			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	PREVU 2024	REALISE	2025
Charges à caractère général	216 249,00 €	225 818,03 €	243 950,00 €
Charges de personnels	131 930,00 €	123 349,59 €	140 900,00 €
fngir - fpcri	866,00 €	233,00 €	233,00 €
Autres Charges	34 120,00 €	22 980,72 €	27 900,00 €
Charges financières	9 600,00 €	6 550,72 €	7 000,00 €
Charges exception			600,00 €
Amortissements	1 485,00 €	1 485,00 €	1 485,00 €
Vrt Inv	57 643,00 €		48 107,15 €
Résultat n-1			
TOTAL	451 893,00 €	380 417,06 €	470 175,15 €
			Excédent de fonct 7 099,15 €
			Excedent N-1 75 877,00 €
			résultat de fonctionnement 2023 82 976,15 €
			Affectation 82 976,15 €
			Besoin inv 0,00 €

2. Section investissement :

INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	PREVU 2024	REALISE	RAR	vote 2025
Remb empr	19 225,00 €	19 146,22 €		23 833,42 €
TA				
233 Voirie				
269 WC BIC			22 000,00 €	
275 An Poste			10 000,00 €	
276 Mur gd Barry	109 159,00 €	71 451,28 €	58 000,00 €	
277 Mur ac Tarn	33 945,00 €	540,00 €	23 945,00 €	
278 MenS Ruine	21 469,00 €	21 469,00 €	2 500,00 €	
282 Le Cantou	10 829,00 €	2 470,84 €	8 500,00 €	
283 Numérotation	7 554,00 €		7 600,00 €	
284 MenS Citad	71 922,00 €		72 000,00 €	
285 MenS Camping			51 000,00 €	
Amortissements				
Résultat n-1	95 029,00 €			
TOTAL	369 132,00 €	115 077,34 €	0,00 €	279 378,42 €
			Amortissements 1 485,00 €	1 485,00 €
			Virt Fonct 57 643,00 €	48 107,15 €
			1068 139 639,00 €	139 639,00 €
			Résultat n-1 125,27 €	125,27 €
			TOTAL 210 231,61 €	279 378,42 €
			Rés Ex 95 154,27 €	0,00 €
			Résultat 2024 125,27 €	125,27 €

Les dépenses d'investissement concernent le bureau d'information touristique où de l'argent doit être reversé à la Communauté de communes, les paiements pour le mur du Barry et la Citadelle via les emprunts, l'étude de l'architecte pour l'ancienne poste.

Eric Persegol ne comprend pas que des études ou des frais d'architecte soient engagés avant que le projet n'ait été évoqué en conseil municipal. Le Maire répond que c'est à elle de monter les projets et que l'ancienne poste avait été discutée avec la première équipe du mandat (avant 2022). Les conseillers déplorent ce fonctionnement qui fait engager des frais à la commune (études préalables, diagnostics, etc.) alors que le fond du dossier n'a pas été discuté avec l'ensemble du conseil municipal.

D'autres projets sont inscrits comme le mur d'accès au Tarn avec un devis de 22 284€. La numérotation et le nom des rues sont également prévus. Il est demandé si la mairie finance uniquement les plaques des noms ou également les numéros pour avoir une harmonisation au sein de la commune. Ce point sera à vérifier.

Le budget primitif 2025 est rejeté avec 7 votes contre et 1 pour.

ADMINISTRATION GENERALE :

Emprunt de 57 139€ pour les travaux de mise en sécurité des personnes (mur de soutènement de la ruelle du Grand Barry)

Le secrétaire explique que la Sous-Préfète a informé la mairie que des entreprises attendaient d'être payées et que l'une d'entre elles est en difficulté.

L'emprunt de 57 139€ pour le mur est rejeté avec 1 vote pour 2 abstentions et 5 votes contre.

Emprunt de 71 922€ pour les travaux de mise en sécurité des personnes (citadelle)

Eric Persegol explique que la citadelle s'est effondrée en avril et a été mise en sécurité en juillet. Madame le Maire répond que les entreprises ont tardé à répondre. Eric Persegol précise que le conseil municipal avait demandé au Maire de procéder à une mise en sécurité pour la période estivale et d'obtenir un devis de démolition de l'ouvrage pour en discuter après la saison estivale et prendre une décision. Cela n'a pas été fait de cette manière.

L'emprunt de 71 922€ pour la citadelle est rejeté avec 1 vote pour, 1 abstention et 6 votes contre.

RESSOURCES HUMAINES :

Mise en place de la participation Prévoyance portant adhésion sur la protection sociale complémentaire (PSC) des agents

La mise en place de la participation à la prévoyance est votée à l'unanimité (8 pour).

Recrutement Agent Technique – Agent administratif – Convention CDG

Candidatures : Quinze de Cans + la Malène + Paris + Rodez

Le recrutement est voté à l'unanimité (8 pour).

PROJETS :

Demande de subvention pour mur accès au Tarn

Madame le Maire présente au vote la demande de subventions concernant des travaux sur un mur qui se situe en direction du Tarn.

Les conseillers indiquent ne pas avoir reçu de documents ou de rapports à ce sujet et qu'il n'est donc pas logique de voter des demandes de subventions sans avoir les éléments techniques.

Dans l'attente de l'obtention de ces documents, le sujet est reporté à un prochain conseil municipal.

Travaux de mise en sécurité du camping

Madame le Maire s'appuie sur le rapport écrit par l'entreprise Socotec du 28 août 2024 pour proposer le vote de travaux au niveau du camping.

D'après les éléments fournis, peu compréhensibles par des personnes non spécialistes, et en l'absence de devis détaillés, les travaux ne sont pas votés (7 contre 1 pour).

Bail emphytéotique

Madame le Maire explique que le bail avec Mr et Mme Planes arrivant à son terme, elle les a reçus pour leur indiquer qu'un projet de DSP était en cours et pour évaluer les modalités de renouvellement. Le Maire indique deux possibilités : soit le bail est renouvelé tel quel soit un bail emphytéotique de 20 ans pourrait être signé. Madame le Maire précise que Mr Planes serait inquiet et préfèrerait avoir un bail emphytéotique.

Les conseillers demandent comment cela s'articulerait avec la DSP. D'après le Maire, la mairie continuerait à louer les terrains à Mr et Mme Planes. D'autres interrogations sur la DSP sont posées mais le Maire met fin aux questions en indiquant qu'un conseil aurait lieu à ce sujet fin avril début mai. Un document manquerait pour pouvoir avancer sur le sujet : il s'agit d'un permis d'aménagement.

Les conseillers rappellent que le camping actuellement fermé est une vraie perte pour la commune et pour les commerces.

Nina Combet propose que ce point soit reporté à un futur conseil pendant lequel les propositions de bail seraient projetées et envoyées aux conseillers suffisamment en amont. Il est donc décidé de reporter ce point.

Travaux de l'ancienne poste

Les conseillers rappellent qu'un groupe de travail avait été créé concernant la réhabilitation de la mairie et de l'ancienne poste. Ce groupe de travail n'ayant été réuni qu'une seule fois, il serait opportun de le réunir à nouveau pour retravailler sur le sujet. Le groupe de travail avait

pour objectif des travailler sur les pistes de rénovation de ces bâtiments communaux et les conseillers souhaitent que cela reprenne plutôt que de voir arriver le sujet en conseil municipal où peu de temps est consacré à du travail technique. Madame le Maire indique que l'ancienne poste avait débuté avec la précédente équipe démissionnaire.

Il est demandé ce qu'il en est du groupe de travail sur la DSP du camping qui avait vu le jour en même temps que le groupe de travail sur la mairie et l'ancienne poste. Madame le Maire répond que la DSP est gérée par les avocats. Les conseillers déplorent à nouveau ce manque de consultation des élus et des habitants qui permettrait de construire quelque chose de commun plutôt que de voir arriver des éléments déjà finalisés sans avoir pris en compte l'avis de la population.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse.

La séance est levée à 00h30.